

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20231212-16</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 12 décembre 2023 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-vingt-trois</b> le <b>douze</b> du mois de décembre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée <b>le 04 décembre 2023</b> et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Etaient présents ( )</u></b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

**OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR EGIDIO MUNNIER**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Egidio MUNNIER, domicilié 2 A rue Lucien Quelet à SELONCOURT s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain jouxtant sa propriété, située au lotissement « les jardins du soleil ».

La parcelle AI 235 d'une surface de 23 ca est proposée au prix de vente de 6 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 138 €.

Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de la parcelle AI 235 au profit de Monsieur Egidio MUNNIER.

La Commission Urbanisme, réunie le 30 novembre 2023 a émis un avis .....

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée AI 235 d'une surface de 23 ca au prix de 6 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 138 €, à Monsieur Egidio MUNNIER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 12 décembre 2023

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**